Recensement et suivi des installations automatiques au bois : rôle des animateurs bois-énergie

Messages-clés

Suivi des installations par les animateurs bois-énergie

Créés et financés depuis le milieu des années 90, majoritairement par les institutionnels (Délégations régionales de l'ADEME) et les collectivités publiques (Conseils régionaux, départementaux), **les animateurs bois-énergie soutiennent et accompagnent, de façon neutre, le développement des filières bois-énergie territoriales** :

- En aval, aux côtés des porteurs de projets de chaufferies (collectivités, industriels, agriculteurs…)
- En amont, auprès des producteurs de combustibles bois

Ils ont donc un positionnement et une expertise idéaux pour suivre les installations automatiques au bois en projet et en fonctionnement, dont leurs consommations.

Ils font bénéficier les institutionnels et professionnels régionaux, mais aussi le CIBE, de cette vision globale consolidée sur l'avancement de la filière, voire des analyses prospectives (stratégies de transition énergétique, par exemple).

Enfin, ils valorisent plus ou moins largement ce suivi **via des documents de communication, cartographies** (cf. figure 2).

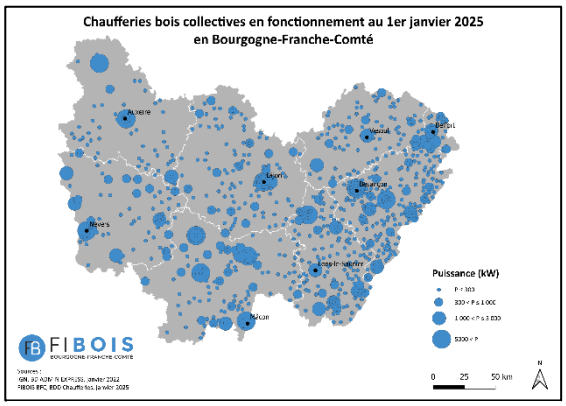


Figure 1 : Carte des chaufferies bois collectives au 1er janvier 2025 (FIBOIS, 2025) https://fibois-bfc.fr/bois-energie/

En 2021, un état des lieux des modalités de suivi et valorisation des installations bois a été effectué par le CIBE, il en a aussi détaillé les bonnes pratiques. Le tableau 1, extrait de cette étude, précise pour quelques régions le cadre et les modalités de suivi, ces régions ont été choisies pour donner à voir la diversité des suivis existants.

Il est à noter que les informations couramment récoltées et diffusées sont : puissance bois, consommation et usages (collectif ou industriel, notamment).

Recensement des installations par le CIBE

Le **recensement des installations bois-énergie dans les secteurs collectif, tertiaire et industriel** en France métropolitaine que le CIBE réalise a toujours été considéré comme primordial par l'association pour fournir une vision nationale globale de l'état d'avancement actuel de la filière bois-énergie et envisager son avenir.

Ainsi, depuis 2007, le CIBE s'appuie sur le réseau des animateurs bois-énergie pour identifier ces installations au bois (chaufferies dédiées, réseaux de chaleur techniques et juridiques).

La méthodologie de recensement est affinée d'année en année, et permet d'obtenir des informations de plus en plus complètes et consolidées grâce aux connaissances de terrain des animateurs et à leur suivi des installations, par exemple :

- Depuis 2014 : Identification des installations de **50 à 999 kW$_{bois}$**
- Depuis 2016 : Distinction des installations utilisant du **granulé**

Depuis 2025 : Ajout de données sur les réseaux de chaleur et de froid issues des **enquêtes FEDENE Réseaux de chaleur & froid** (SNCU[1]) et de FCU[2]

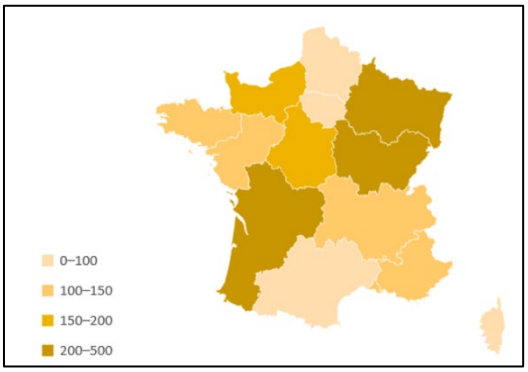


Figure 2 : Répartition par région de la puissance cumulée bois en sortie de chaudière, par million d'habitants, des installations de puissance supérieures à 50 kW (Source : « Valorisation et partage de la connaissance du parc des installations bois-énergie en 2025 », CIBE, 2025)

[1] SNCU : Syndicat National du Chauffage Urbain
[2] FCU : France Chaleur Urbaine

Cadre du suivi				Méthodologie
Région	Structures impliquées	Quels financeurs du suivi	Depuis quand ?	Fréquence d'actualisation
Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)	FIBOIS AURA	ADEME régionale Région DRAAF	2016 (données 2015)	Tous les 2 ans
Bourgogne Franche-Comté (BFC)	FIBOIS BFC	ADEME régionale Région	2006 a minima	Annuelle
Bretagne	AILE	ADEME régionale Région Départements	2020	- 4 fois par an pour y insérer les nouvelles chaufferies financées - Quasi quotidienne sur le suivi des chaufferies en fonctionnement
[...]				
Nouvelle Aquitaine	AREC Nouvelle Aquitaine	ADEME régionale Région	2007	- Au fil de l'eau - 1 fois par an auprès des animateurs départementaux - 2 fois par an intégration des données ADEME & Région
Occitanie	Collectivités forestières Occitanie	ADEME régionale Région	2012	- Au fil de l'eau par les animateurs eux-mêmes - Homogénéisation une fois par an
- [...]				

Tableau 1 : Présentation de la diversité des cadres et méthodologie du suivi des installations bois (informations non exhaustive) - (source : « Outils de recensement des chaufferies bois locaux : Inventaire, analyse et bonnes pratiques », CIBE, 2021)

Points de vigilance

Risque de perte de lien entre les animateurs et les installations

Cf. chapitre « pour en savoir plus »

Avec l'évolution de leurs aides financières, le profil des structures d'animation bois-énergie financées et les missions données ont changé. Nous pouvons notamment citer la mise en place des CCRt (Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux) par l'ADEME depuis 2015 qui financent projets et animation chaleur renouvelable. Cette aide a l'intérêt de redynamiser les projets de petites et moyennes puissances et d'ouvrir le champ à d'autres énergies thermiques que le bois-énergie. Mais les CCRt :

- Ont été particulièrement orientés vers le financement des collectivités ou assimilés (syndicats d'énergie, ...) et non plus vers les associations historiques impliquées (liées au monde de la forêt ou de l'agriculture)
- Ne soutiennent plus les actions de suivi et d'optimisation des installations

Nous observons ainsi une **dissociation des missions de l'animation bois-énergie entre plusieurs entités** :

- Pour le soutien/prospection aux projets de chaufferies bois →**animateurs prospecteurs chaleur renouvelable** (au sein de CCRt)
- Pour le suivi et l'optimisation des installations (en projet et en fonctionnement) →**animateur expert bois-énergie**

Ces différents types d'animateurs se doivent d'être en lien et bien coordonnés dans leurs actions pour une efficience de leurs activités et une fluidité des informations transmises sur les installations en fonctionnement et futures d'un territoire !

Rôle du CIBE

- **Identification et suivi des animateurs** bois-énergie sur le territoire métropolitain impliqués dans le recensement et le suivi des installations automatiques au bois
- **Suivi des installations** :
  - **Regroupement** des retours d'expériences sur les cadres et méthodes de ce suivi
  - **Co-construction avec les animateurs des bonnes pratiques** et synthèse
- **Recensement des installations** :
  - Tous les deux ans, **enquête** auprès de ces animateurs pour actualiser les données sur les installations automatiques au bois
    - Supérieures à 50 kW_{bois}
    - Chaufferies dédiées ou réseaux de chaleur juridiques et techniques
  - Une **consolidation collective de la méthode** de recensement des installations par le CIBE est effectuée

Pour en savoir plus

- 2021, CIBE sur le **suivi** des installations « Outils de recensement des chaufferies bois locaux : Inventaire, analyse et bonnes pratiques » en ligne ici
- 2025, CIBE sur le **recensement** des installations « Valorisation et partage de la connaissance du parc des installations bois-énergie en 2025 » en ligne ici